

### Modalités et tarifs de la location de la salle des fêtes

L'an deux mille vingt-trois, le Mercredi 4 octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de CETTOLO Serge, Maire.

**Présents** : CENEDESE-CONDOM Myriam - CETTOLO Serge – FRATELLI Patrick - MARGONTIER Eric - RENSTAD Rebecca - ULIAN Martine

**Absents excusés** : GARCIA Murielle – LEPORT Nadège - PERIER Vincent - RUBIO Sandrine - RIBERA Jean-Guy

**Procuration** : Mme LEPORT Nadège a donné procuration à Mme RENDSTAD Rebecca  
M. PERIER Vincent a donné procuration à Mme CENEDESE-CONDOM Myriam  
Mme GARCIA Murielle a donné procuration à Mme ULIAN Martine

**Secrétaire de séance** : CENEDESE-CONDOM Myriam

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les conditions financières de location de la salle de fêtes.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité,

- **Décident** d'appliquer, à compter de ce jour, les conditions suivantes :

		TARIFS
Particuliers	Habitants	180 €
	Extérieur	450 €
	<b>HABITANTS</b> / ½ journée du lundi au jeudi midi	25 €
	<b>HABITANTS</b> / Journée complète du lundi au jeudi midi	50 €
Associations	Sur la commune	A titre gracieux
	Extérieur	150 €
Entreprises	Sur la commune	550 €
	Extérieur	550 €
Organisme public		A titre gracieux

- Une caution de 150 € est demandé aux particuliers, aux entreprises et aux associations lors de la réservation de la salle.
- Un état des lieux sera effectué à l'entrée et à la sortie, si l'état des lieux n'est pas satisfaisant, le chèque de caution sera encaissé.

Le Secrétaire de Séance,  
CENEVESE-CONDOM Myriam

Le Maire,  
CETTOLO Serge